

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE  
DANS LE SAHEL**

**PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE  
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL**

**CILSS**

**PROPOSITION D'ELEMENTS D'APPUI  
A LA GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE  
DES SOLS DANS LES PAYS MEMBRES DU CILSS**

**CAS DU NIGER**

**Rapport définitif**

**Issa Martin BIKIENGA  
Nango DEMBELE**  
Consultants

Janvier 2002

## TABLE DES MATIERES

**PAGES**

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	iii
<b>PREAMBULE</b> .....	v
<b>RESUME</b> .....	vi
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	1
<b>2. CONTEXTE</b> .....	3
2.1. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS .....	3
2.2. Le secteur agricole du Niger.....	4
2.2.1. Le secteur agricole dans l'économie nationale.....	4
2.2.2. Caractéristiques du secteur agricole.....	5
2.2.3. La politique de développement rural .....	8
<b>3. PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS</b> .....	10
3.1. Au niveau des pays membres du CILSS .....	10
3.1.1. Etat général de la fertilité des sols.....	10
3.1.2. Approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols .....	12
3.2. Au niveau du Niger.....	12
3.2.1. Etat général de la fertilité des sols.....	12
3.2.2. Mesures et actions spécifiques en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols ....	18
<b>4. LE PLAN D'ACTION NATIONAL DU NIGER</b> .....	20
4.1. Objectif général et objectifs spécifiques .....	20
4.2. Stratégie.....	20
4.3. Contenu.....	22
4.4. Coût et financement.....	24

4.5. Facteurs assurant la viabilité .....	25
4.5.1. Le soutien politique .....	25
4.5.2. La dynamique paysanne.....	25
4.5.3. Les ONG.....	25
4.5.4. L'existence de technologies .....	25
4.5.5. Le cadre institutionnel et les capacités de gestion .....	26
4.5.6. Intérêt économique .....	26
4.5.7. Appui de la communauté internationale .....	26
<b>5. APPRECIATION CRITIQUE DE LA SITUATION .....</b>	<b>28</b>
5.1. Les acquis.....	28
5.2. Les problèmes à résoudre .....	28
5.2.1. De l'insécurité foncière .....	28
5.2.2. Des compléments nécessaires à apporter au Plan d'action.....	29
<b>6. PROPOSITIONS D'APPUI .....</b>	<b>31</b>
6.1. Propositions méthodologiques .....	31
6.1.1. Pour l'achèvement du Code Rural .....	31
6.1.2. Pour l'enrichissement du Plan d'action .....	31
6.2. Ce que peut faire le CILSS .....	32
<b>7. CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>36</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>C/GRN</b>	: Cellule de Gestion des Ressources Naturelles
<b>CA</b>	: Centrale d'Approvisionnement
<b>CCD</b>	: Convention de Lutte Contre la Désertification
<b>CEC</b>	: Capacité d'Echange Cationique
<b>CILSS</b>	: Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CSSA</b>	: Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
<b>FIDA</b>	: Fonds International de Développement Agricole
<b>FUGPN</b>	: Fédération des Unions et des Groupements Paysans du Niger
<b>GTZ</b>	: Office Allemand de la Coopération Technique
<b>ICRAF</b>	: International Center for Research in Agro-forestry
<b>ICRISAT</b>	: Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Semi-Arides
<b>IFA</b>	: International Fertilizer Association
<b>IFDC</b>	: Institut International pour la Gestion de la Fertilité des Sols
<b>IFPRS</b>	: International Food Policy Research Institute
<b>IFS/CER</b>	: Initiative pour la Fertilité des sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement
<b>INRAN</b>	: Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
<b>KR2</b>	: Kennedy Round 2
<b>OIB</b>	: Organisation Inter-villageoise de Banques de céréalières
<b>ONAREM</b>	: Office National des Ressources Minières
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	: Organisation Paysanne
<b>ORSTOM</b>	: Institut Français de Recherche pour le Développement
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial

<b>PAN</b>	: Plan d'Action National
<b>PGRN</b>	: Projet de Gestion des Ressources Naturelles
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNT</b>	: Phosphate Naturel de Tahoua
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>SFD</b>	: Système Financier Décentralisé
<b>SFT</b>	: Sols Ferrugineux Tropicaux
<b>SOSA</b>	: Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire
<b>UNC</b>	: Union Nationale de Coopératives

## **PREAMBULE**

En rédigeant ce rapport, nous tenons à remercier toutes les personnes dont les noms sont cités en annexe, qui nous ont aidés lors de notre mission qui s'est déroulée du 3 au 7 décembre 2001. Malgré la brièveté de cette mission, la disponibilité et la contribution de ces personnes nous permis d'obtenir l'essentiel des informations recherchées. Nous remercions très sincèrement le CILSS de nous avoir fait confiance en nous désignant pour accomplir cette tâche. Nous souhaitons que nos propositions, malgré leurs imperfections éventuelles, trouvent un écho favorable auprès des décideurs et des acteurs impliqués dans la gestion de la fertilité des sols pour permettre de réaliser au plus tôt la sécurité alimentaire dans l'espace CILSS.

## **RESUME**

Depuis la chute des recettes tirées de l'uranium, le secteur rural constitue aujourd'hui le principal moteur de la relance économique. Or, le développement de l'agriculture est freiné par la fragilité du patrimoine agro-écologique et plus précisément la baisse de la fertilité des sols et leur dégradation, notamment par l'érosion hydrique. Le pays s'est alors lancé dans le cadre de l'Initiative pour la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (IFS/CER) dans l'élaboration d'un plan d'action national. Ce plan d'action qui vient d'être adopté en novembre 2001 correspond aux contraintes majeures que doit surmonter l'agriculture nigérienne. Sa mise en œuvre permettra sans doute de relancer et de sécuriser sur le long terme la production agricole. Néanmoins, quelques compléments sont nécessaires. La législation foncière actuellement en vigueur n'offre pas assez de sécurité pour un investissement durable dans l'agriculture et sa révision s'impose. Un appui du CILSS peut aider à résoudre ces problèmes et à permettre au pays de disposer d'une législation foncière et d'un plan d'action national cohérent pour soutenir et sécuriser les investissements dans la fertilité des sols.

## 1. INTRODUCTION

Les Etats membres du CILSS, les sociétés civiles sahéliennes, les Organisations Intergouvernementales et les partenaires extérieurs, impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel, ont décidé dans une démarche négociée d'orienter et de coordonner leurs interventions en mettant au point un cadre stratégique régional.

**Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel**, adopté par le 2<sup>e</sup> Forum des Sociétés sahéliennes et par la 13<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à Bamako en décembre 2000, indique de façon claire que l'insécurité alimentaire au Sahel est de nouveau reconnue comme une préoccupation centrale, et l'une des priorités dans l'agenda des Gouvernements comme de la société civile. En effet, en l'absence de crise climatique majeure, l'insécurité alimentaire reste un des problèmes majeurs que doit affronter le Sahel. Ce problème ira grandissant si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps pour le juguler, en raison de la forte croissance démographique, une des caractéristiques du Sahel.

La solution aux problèmes cruciaux de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement requiert une croissance rapide de la productivité agricole au Sahel dont 80 % de la population dépendent de l'agriculture pour l'emploi, la création de revenus et la production alimentaire. Or, l'une des contraintes majeures à l'accroissement de cette productivité agricole est la perte de fertilité des sols. Ainsi, toute politique de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement doit s'attaquer en priorité à la reconstruction et au maintien durable du capital de fertilité des terres.

C'est en cela que se reconnaît la justesse du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable qui a retenu comme **objectif spécifique n° 1 la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée.**

La présente consultation a pour objectif de proposer des éléments pour un appui à la recapitalisation de la fertilité des sols au Sahel.

Les résultats attendus sont de deux ordres :

1. Une synthèse diagnostique de la situation dans les pays membres du CILSS, à travers l'analyse :
  - des processus (projets/programmes) en œuvre dans les pays concernés ;
  - des éléments de performance en terme d'acquis et de contre-performance des processus étudiés.
2. L'identification et/ou les propositions d'actions prioritaires, soit pour renforcer l'existant, soit pour apporter des compléments innovants.

Dans l'esprit de la présente consultation, la recapitalisation de la fertilité des sols sera traitée sous l'angle d'une gestion intégrée. Cela signifie qu'elle s'intéressera à la fois à la fertilité des sols, la problématique de base, mais aussi au développement du marché des intrants et des produits agricoles.

Après avoir décrit le contexte du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS et du Secteur Agricole du Niger, le rapport abordera successivement la problématique de la fertilité des sols, l'appréciation critique de la situation et les propositions d'éléments d'appui à la gestion intégrée de la fertilité des sols au Niger.

## 2. CONTEXTE

### 2.1. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS

Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable du CILSS (CSSA) a pour finalité de créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel.

**L'objectif général est d'assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015".** Il s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et dans le Sahel en particulier :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

Chacune de ces dimensions de la sécurité alimentaire doit être appréhendée à quatre (4) niveaux :

- au niveau des individus et des ménages ;
- au niveau des communautés et des territoires locaux ;
- au niveau national ;
- au niveau de la sous-région sahélienne.

L'analyse des situations d'insécurité alimentaire dans le Sahel, éclairée par les défis qui se profilent à l'horizon 2015, montre que pour atteindre l'objectif général du présent Cadre Stratégique, les interventions doivent chercher :

- ❖ d'une part, à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région : ce volet concerne principalement les enjeux de transformation de la base productive agricole et en particulier la question fondamentale et urgente de la maîtrise de l'eau, la valorisation et la commercialisation des denrées alimentaires, le développement de la capacité des ménages à produire ou acheter tout ou partie de leur alimentation. Les actions s'attachent ainsi à l'ensemble des causes profondes de l'insécurité alimentaire, de manière cohérente et articulée ;
- ❖ d'autre part, à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles : ces crises sont jusqu'alors essentiellement d'origine climatique et appréhendées principalement au travers des déficits de production céréalière au niveau national ou dans les zones vulnérables d'un point de vue agro-écologique ; leurs origines ont cependant tendance à se diversifier et leurs impacts à se localiser sur des zones et/ou sur des catégories de population données.

Les actions structurantes de la sécurité alimentaire doivent contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages, des communautés, des pays et de la sous-région, et renforcer leurs capacités à affronter des chocs externes (crises conjoncturelles). Et à l'inverse, les interventions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et le long termes. Par conséquent et dans la mesure du possible, elles doivent s'appuyer sur des instruments qui développent les capacités locales de résistance aux crises plutôt que sur des modalités d'intervention privilégiant trop l'assistance. Cette intégration et cette synergie ne sont possibles que si elles relèvent de stratégies claires, largement débattues et faisant l'objet d'un consensus large au sein des communautés nationales et en concertation avec la communauté internationale.

L'objectif général tel que défini plus haut se décline en cinq (5) objectifs spécifiques, à savoir :

- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (objectif spécifique n° 1) ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux (objectif spécifique n° 2) ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base (objectif spécifique n° 3) ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (objectif spécifique n° 4) ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (objectif spécifique n° 5).

## **2.2. Le secteur agricole du Niger**

### **2.2.1. Le secteur agricole dans l'économie nationale**

Le Niger est un pays enclavé qui se caractérise par : (i) un climat rigoureux ; (ii) un sol pauvre en voie de dégradation et de désertification ; (iii) une pression démographique croissant rapidement (taux moyen annuel de croissance de la population de 3,3 %) ; et (iv) par de faibles indicateurs sociaux. Les trois quarts de la population vivent dans la partie méridionale, soit 25 % de la superficie. La population rurale représente 84 % de la population totale.

Depuis la chute des recettes d'exportation tirées de l'uranium, le secteur rural constitue aujourd'hui le principal moteur de la relance économique. Malgré la fragilité du patrimoine agro-écologique du Niger, le PIB agricole représente 38 % du PIB national. Par ailleurs, l'agriculture contribue pour 85 % à l'emploi, pour 31 % aux

recettes totales d'exportation (du fait essentiellement des exportations de l'oignon et du niébé). Les principales filières agricoles sont : (i) la filière céréalière (mil, sorgho, riz, maïs, blé) dont la production annuelle, estimée à plus de deux millions de tonnes, est largement auto-consommée ; (ii) le niébé, dont la production, annuelle, variant de 250 000 tonnes en 1999 et les exportations font plus de 100 000 tonnes par an ; (iv) le poivron, produit à Diffa, et exporté à 90 % vers le Nigéria ; (v) l'arachide, en nette reprise en raison de l'évolution favorable de la pluviométrie ; (vi) le coton, dont la production est soutenue par l'industrie cotonnière ; (vii) le souchet, exporté à 90 % ; (viii) le sésame, le henné et la gomme arabique, qui sont des produits émergents. L'élevage constitue la principale source de revenu d'une partie importante de la population grâce à la production de viande, de bétail sur pied, de produits secondaires tels que le lait, le fromage et les cuirs, ainsi que grâce au transport et à l'exhaure de l'eau.

S'agissant de la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, le bilan céréalier du Niger a été positif jusqu'en 1970. Mais depuis lors, de sérieux déficits ont été enregistrés, notamment en 1973, 1974, 1984, 1987, 1990 et 1997. Le déficit annuel estimé par le bilan céréalier varie de 20 000 à 400 000 tonnes (sauf pour certaines années de crises majeures). Par ailleurs, les deux grandes sécheresses de 1973-74 et 1983-84 ont décimé les troupeaux qui n'ont pu se reconstituer avant plusieurs années.

### **2.2.2. Caractéristiques du secteur agricole**

Le climat du Niger est caractérisé par deux grandes saisons : une longue saison sèche qui dure environ huit mois et une saison des pluies de quatre mois débutant en mai ou juin dans la zone Sud. Entre les zones saharienne, sahélienne et soudanienne, la pluviométrie varie de 0 mm à plus de 600 mm par an. La zone soudanienne, au Sud, n'occupe que 1 % du territoire. Au cours des 30 dernières années, les isohyètes se sont nettement déplacées vers le Sud, sous l'effet de changements climatiques qui semblent durables. En même temps, du fait de la pression démographique, les zones cultivées se sont étendues vers le Nord, l'expansion se faisant vers des terres toujours plus sensibles à l'érosion.

La majeure partie des sols utilisés en agriculture pluviale sont des sols ferrugineux tropicaux et des sols bruns sub-arides. Leur teneur en sable varie de 80 à 90 % et leur teneur en argile de 1 % à 8 %, avec un léger taux de limon de 2 à 6 %. Leur capacité de rétention en eau est très faible de l'ordre de 5 à 12 % de capacité au champ. Ils sont généralement acides (pH variant entre 4,5 à 7). Ils sont généralement acides, pauvres en matière organique (10,15 à 0,7 %), carencés en phosphore (0,4 à 3,4 meg pour 100 g) et en azote.

Au Niger, on dénombre treize (13) zones agro-écologiques identifiées sur la base de la pluviométrie et des systèmes de production.

Dans le cadre du Programme Initiative pour la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (IFS/CER), le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en 1998 a retenu neuf (9) zones agro-écologiques en raison de leur vocation agropastorale.

Sur la base de critères d'analyse choisis, des zones à problématiques homogènes ont été déterminées en relation avec les contraintes liées à la gestion de la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement à savoir :

- La baisse continue de la fertilité des sols ;
- Le ruissellement et la collecte des eaux de surface ;
- La glacification des terres ;
- L'ensablement des terres de cultures ;
- La salinité des terres

Le tableau n° 1 consigne les résultats de l'analyse.

**Tableau n° 1 : zones à problématiques homogènes**

<b>PROBLEMATIQUE</b>	<b>ZONES CONCERNEES</b>
Baisse constante de la fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>– plaines de l'Est</li> <li>– zones de l'Ouest</li> <li>– zones des plateaux</li> <li>– dallols</li> <li>– goulbis</li> </ul>
Ruissellement et collecte des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ader-Magia-Doutchi / Tarka</li> <li>– zone du lac et de la Komandougou</li> <li>– zones de l'Ouest</li> <li>– plaines de l'Est</li> </ul>
Ensablement des terres de culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>– cuvettes</li> <li>– zone du fleuve</li> <li>– dallols</li> <li>– plaines de l'Est</li> <li>– goulbis</li> </ul>
Salinité des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>– cuvettes</li> <li>– dallols</li> <li>– zone du fleuve</li> <li>– plaines de l'Est</li> </ul>

Source : **Etudes IFS/CR**

Au Niger, trois systèmes de production principaux prédominent liés au climat et aux diverses unités agro-écologiques rencontrées : (i) un système de production pastoral ; (ii) un système de production agro-pastoral, et (iii) un système de production agricole à base de céréales (mil sorgho, riz, maïs, fonio, blé), de légumineuses (niébé, arachide, voandzou), de tubercules (manioc, patate douce, pommes de terre), de cultures industrielles (coton, canne à sucre, tabac et souchet), de cultures maraîchères et fruitières.

Le développement du secteur agricole est entravé par les aléas climatiques, le pouvoir d'achat très faible du paysan et la difficulté d'accès au crédit agricole et l'adoption de technologies, la suppression des subventions aux intrants et le manque de circuits de commercialisation organisés pour les produits agricoles.

Dans le cadre de l'IFS/CER, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a réalisé une étude sur le thème : "Approvisionnement et distribution des intrants agricoles et d'élevage". Les intrants couverts par l'étude sont :

- les engrais minéraux et organiques ;
- les pesticides et herbicides ;
- les produits zootechniques et vétérinaires ;
- le matériel agricole ;
- les semences.

Les aspects examinés ont été les suivants :

- l'offre, la demande, les prix et les sources d'approvisionnement des différents intrants ;
- l'organisation de l'approvisionnement et de la distribution des intrants ;
- proposition d'un cadre organisationnel pour le marché des intrants ;
- les relations entre les différents intervenants ;
- les mécanismes de financement ;
- proposition d'un système d'approvisionnement.

Les principaux constats de cette étude sont résumés dans les paragraphes ci-dessous<sup>(1)</sup>.

Le Niger importe tous les engrais qu'il consomme. On estime que les importations portent sur 20 000 tonnes, dont 6 400 proviendraient, de manière non officielle, du Nigeria voisin. Depuis la dévaluation du franc CFA les termes de l'échange engrais/produits agricoles se sont détériorés, mais la demande globale s'est maintenue.

Les contraintes rencontrées par la filière au niveau des importations sont les suivantes : (i) le financement des intrants agricoles ; (ii) les formalités administratives pour les importateurs sont longues et difficiles (iii) l'éloignement des ports ; (iv) l'absence de contrôle de qualité, en particulier sur les engrais en provenance du Nigeria, favorise l'adultération des produits (v) la taille des importateurs, en l'absence d'achats groupés, ne permet pas de bénéficier d'économies d'échelle, et (vi) les dons internationaux, peu prévisibles, incitent les importateurs à retarder leurs commandes au risque de priver l'agriculture des intrants dont elle a besoin.

Les réseaux de distribution des engrais sont dominés par : (i) la CA (Centrale d'Approvisionnement), qui gère les dons d'engrais, en particulier celui du Japon ; elle est un moyen d'intervention de l'Etat sur le prix des intrants, car elle fixe des prix uniformes sur tout le pays ; (ii) les projets, qui constituent des circuits fermés, comme dans le cas du coton, mais qui, bien souvent, faussent le marché par des subventions ; (iii) le commerce formel ; (iv) le commerce informel ; et (vi) les organisations de producteurs.

---

<sup>1</sup> IFS/CER – Plan d'Action National

Les contraintes à la distribution sont nombreuses : (i) le manque de liquidité des paysans et des commerçants intermédiaires ; (ii) l'absence d'agrément par l'Etat des distributeurs ; (iii) l'absence de contrôle de qualité ; (iv) l'intervention de l'Etat sur les prix ; (v) l'incertitude sur la nature et l'arrivage des dons étrangers ; (vi) la rareté du crédit agricole ; (vii) l'insuffisance des entrepôts privés et des moyens de transport ; (viii) le mauvais état des routes ; (ix) les ruptures de charges du fait du manque de planification des livraisons ; (x) la faiblesse des organisations des professions agricoles et commerciales ; et (xi) les marges souvent excessives des petits distributeurs.

La principale contrainte de la filière est la contrainte financière. Malgré l'adoption d'innovations comme le crédit warranté et les accords de filière, le manque de liquidités limite l'importation et la distribution.

### **2.2.3. La politique de développement rural**

La politique de développement rural prend son origine dans le Plan de Développement Economique et Social 2000-2004, élaboré en février 2001 par le Ministère du Plan.

Le Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 est le document définissant les grandes orientations et la stratégie de développement du Niger. Les orientations à moyen et long termes de la politique générale de développement sont : (i) l'unité nationale et la promotion de la culture de la paix ; (ii) la justice sociale et la consolidation de la démocratie pluraliste ; et (iii) la refondation de l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté. Comme objectifs et stratégies de développement pour la période 2000-2004, il retient ; (i) la stabilisation macro-économique et la promotion d'une croissance économique durable ; (ii) un développement humain durable ; (iii) une amélioration durable de la sécurité alimentaire ; et (iv) la restauration de la crédibilité de l'Etat. La relance du processus de croissance repose en grande partie sur le développement rural.

Les objectifs assignés au secteur rural ont été définis par le Programme de relance économique de 1997, qui relevait déjà que la politique de sortie de crise devait être axée sur le secteur rural, en parallèle à la stabilisation du cadre macro-économique. Ces objectifs sont les suivants : (i) satisfaire les besoins alimentaires des populations ; (ii) contribuer au rétablissement des équilibres fondamentaux (plein emploi, balance des paiements, épargne-investissement) (iii) améliorer le niveau de vie des populations par la croissance de leurs revenus ; et (iv) apporter l'effet d'entraînement indispensable à la croissance des autres secteurs.

La stratégie de croissance du secteur agricole a été formulée par les principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger, de 1992, et demeure toujours valable. Cinq axes stratégiques ont été définis : (i) la gestion des ressources naturelles ; (ii) l'organisation du monde rural, la responsabilisation des populations et la modification du rôle de l'Etat ; (iii) la sécurité alimentaire ; (iv) l'intensification et la diversification des productions ; et (v) le financement du monde rural.

Plus récemment, le Document de Stratégie Opérationnelle de Sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA), de février 2000, est venu préciser les orientations et les mesures en matière de sécurité alimentaire.

### **3. PROBLEMATIQUE DE LA FERTILITE DES SOLS**

#### **3.1. Au niveau des pays membres du CILSS**

##### **3.1.1. Etat général de la fertilité des sols**

###### 3.1.1.1. Caractéristiques générales des sols

Une caractérisation synthétique permet de distinguer en gros trois types de sols au Sahel :

- les couvertures pédologiques sur matériaux sableux d'origine éolienne : elles caractérisent la moitié des sols en zone sahélienne et environ 10 % des sols en zone soudanienne. Ces sols sont pauvres en éléments minéraux et s'acidifient facilement. La texture grossière de ces sols leur confère une faible capacité de rétention de l'eau. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne, notamment lorsqu'ils sont soumis au piétinement des animaux ;
- les couvertures pédologiques riches en argiles gonflantes : elles concernent 20 % des sols dans les zones sahélienne et soudanienne. Ces sols sont lourds à travailler, peu perméables, rapidement engorgés mais aussi sensibles à l'érosion hydrique et au ruissellement. Ils sont fréquemment déséquilibrés en calcium, magnésium et sodium, ce qui les rend peu favorables à l'assimilation des éléments minéraux et peu propices à l'agriculture ;
- les couvertures pédologiques ferralitiques ou ferrugineuses dérivées de glacis ou plateaux plus ou moins cuirassés. Ils concernent 30 % des sols en zone sahélienne et 70 % en zone soudanienne.

Comme on peut le constater, il s'agit de sols pauvres et fragiles. Ils ne peuvent pas sans amélioration importante de leur fertilité et sans utilisation de techniques culturales appropriées supporter de façon durable une exploitation agricole intensive.

###### 3.1.1.2. Bref aperçu de la dégradation des sols

###### 3.1.1.2.1. Dégradation d'origine anthropique

L'homme se situe au cœur de la dégradation des sols dans le Sahel. Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable le souligne bien.

Les activités humaines constituent une source importante de dégradation des sols, en particulier au travers :

- de la déforestation et du défrichement de la végétation spontanée ;
- de l'adoption de pratiques agricoles favorisant l'érosion : réduction des temps de jachère, prélèvement des déchets de récolte, faiblesse des amendements organiques et chimiques, absence de pratiques anti-érosion ;
- la surexploitation des arbres et arbustes pour les usages domestiques, ainsi que les feux de brousse, la divagation des animaux...

### 3.1.1.2.2. Dégradation chimique des sols

Les paysans sahéliens, de façon générale, pratiquent une agriculture de type minier afin d'assurer leur propre subsistance. Si traditionnellement la fertilisation n'était pas de règle, on laissait au moins les terres longtemps en jachère. Mais avec la pression démographique et l'expansion des exploitations agricoles, ce mode de restauration de la fertilité des sols est en train de disparaître pour faire place à une agriculture minière qui entraîne une diminution de la fertilité du sol, la destruction de sa structure, une régression des infiltrations et l'accroissement de l'érosion hydrique et éolienne.

Quelques données scientifiques permettent de bien illustrer cette dégradation chimique. Des études faites dans un certain nombre de pays sahéliens indiquent que les pertes en substances nutritives du fait de l'agriculture minière s'élèvent à environ 70 kg/ha de N, ; 20 kg/ha de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et de 60 kg/ha de K<sub>2</sub>O, rien qu'en une année.

Le problème pour les paysans est que ce phénomène n'est pas subit et frappant pour provoquer une réaction immédiate. Car, contrairement aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les attaques de chenilles ou de criquets, la diminution de la fertilité du sol est progressive. Mais une fois qu'elle s'installe, il faut des efforts coûteux et de longue durée pour renverser la tendance. C'est l'une des raisons pour lesquelles les tenants et les aboutissants de la politique agricole doivent porter un regard attentif à ce phénomène.

### 3.1.1.2.3. Dégradation physique des sols

De nombreuses études ont montré que la productivité des sols africains en général, et des sols sahéliens en particulier, est potentiellement menacée par l'érosion. Elles ont également mis en évidence des taux élevés de perte de terres causés par des pratiques culturelles traditionnelles favorisant l'érosion. Les conséquences sont graves car le sol ainsi perdu est beaucoup plus riche en éléments nutritifs que le sol restant ; et comme l'érosion enlève surtout les particules du sol les plus fines et les plus fertiles, la fertilité de ce dernier s'en trouve réduite. Ainsi, même une très petite quantité de sol perdue peut affecter, de façon dramatique, les rendements des cultures.

A titre d'illustration, les chercheurs ont montré que la perte de sols par érosion est dix (10) fois supérieure à leur taux de récupération naturelle, et que le taux de déforestation est trente (30) fois supérieur à celui du reboisement planifié. Des études sur l'érosion dans un certain nombre de pays sahéliens ont permis de mettre en évidence des taux de perte de terres atteignant 6,8 tonnes/ha/an dûs aux pratiques culturelles traditionnelles, allant jusqu'à réduire de moitié les rendements des cultures.

Si rien n'est fait pour juguler l'érosion, la production agricole peut baisser considérablement dans la plupart des régions de la zone sahélienne dans un avenir proche.

### **3.1.2. Approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols**

Le CSSA a défini comme objectif spécifique n° 1 la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée. Dans ce cadre, quatre résultats principaux doivent être atteints, et le résultat n° 1 est formulé ainsi qu'il suit :

"La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux".

Pour l'atteinte de ce résultat, il a été prévu des lignes d'interventions prioritaires, dont une relative à la recapitalisation et à l'amélioration de la fertilité des sols.

L'approche du CILSS en matière de recapitalisation de la fertilité des sols se lit à travers cette ligne d'intervention prioritaire qui vise à :

- œuvrer dans le sens de la restauration de la fertilité des sols, de la récupération et de la réhabilitation des terres dégradées ;
- décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncière, permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec les dispositions de la CCD<sup>(2)</sup> et des PAN<sup>(3)</sup> ;
- améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptés aux réalités sahéliennes ;
- promouvoir la sécurisation de l'usage de la terre dans le cadre des politiques foncières et améliorer la gestion du système foncier rural, notamment par une prise en compte plus équilibrée des droits fonciers aussi bien des pasteurs que des agriculteurs, en considération des problématiques en cause à cet égard au sein des pays.

## **3.2. Au niveau du Niger**

### **3.2.1. Etat général de la fertilité des sols**

#### **3.2.1.1. Les ressources en sols**

Les ressources en sols sont classées en six grandes catégories : les sols minéraux bruts, les sols peu évolués, les sols subarides, les sols ferrugineux tropicaux, les sols hydromorphes et les vertisols (INRAN/FAO, 1997).

---

<sup>2</sup> Convention de Lutte Contre la Désertification

<sup>3</sup> Plans d'Actions Nationaux

La description de ces catégories de sols est la suivante<sup>(4)</sup> :

**A) Les sols minéraux bruts** : ils couvrent plus de la moitié du territoire national et sont situés en majorité dans la partie Nord et Nord-Est du pays. Du fait de la faible pluviosité et des fortes amplitudes thermiques, ces sols ont connu une évolution très limitée et ne sont pas propices à l'agriculture et à l'élevage.

**B) Les sols peu évolués** : ils sont de deux types en fonction des effets du climat : les sols d'érosion peu évolués, peu épais et présents dans l'extrême Nord et à l'Ouest du pays, et les sols d'apport peu évolués, cultivés localement. Leur texture est hétérogène (argile + limon  $\leq 10$  %), le pH varie de 6 à 7,5. Leur fertilité est basse.

**C) Les sols subarides** : ils couvrent une grande partie du territoire national depuis la frontière du Mali jusqu'au Lac Tchad. Ce sont des sols assez profonds ( $>1,5$ m), avec de la matière organique assez bien répartie sur l'ensemble du profil et qui diminue progressivement avec la profondeur. La fertilité minérale est très limitée et ils sont très sensibles à l'érosion éolienne. Du fait de leur position géographique qui les place à la limite de la zone agricole, ils constituent des terres marginales.

**D) Les sols ferrugineux tropicaux (SFT)** : Situés dans la partie méridionale du pays à pluviométrie plus abondante et plus régulière, ce sont des sols profonds ( $> 2$  m) et évolués avec une matière organique qui subit une décomposition plus rapide que celle des sols situés plus au Nord. Ils se caractérisent par la présence d'oxydes qui leur confèrent une couleur rougeâtre, une teneur très faible en matière organique et autres éléments nutritifs et un fort pourcentage de sable. Les plus répandus sont les sols ferrugineux non ou peu lessivés, formés sur sable ou sur grès, développés surtout sur d'anciens modelés dunaires aplanis, couvrant les plateaux gréseux du Continental intercalaire. Du fait de leur texture très sableuse, ils sont faciles à travailler et conviennent bien aux cultures peu exigeantes comme le mil et le sorgho, mais ils sont très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. Dans certaines zones comme l'Ader-Doutchi-Maggia, l'utilisation de ces sols est rendue difficile par leurs aspects lessivés et la présence de nombreuses concrétions ; ils sont également associés à des sols peu évolués gravillonnaires. Au niveau des zones du fleuve et dans la vallée des dallols (Bosso et Maouri), les SFT reposent sur des terrasses entraînant une certaine hydromorphie et une halomorphie qui apparaît sur les alluvions récentes.

**E) Les sols hydromorphes** : Ils se situent surtout le long des cours d'eau fonctionnels, dans les vallées fossiles et sur les dépôts. Contrairement aux autres sols, ils présentent pour la plupart une texture argileuse. Par endroit, on trouve des sols à texture sableuse et dans certains cas, on note la présence de sols alcalins ou salins, présentant des risques d'alcalinisation et de salinisation.

---

<sup>4</sup> Revue bibliographique sur l'utilisation optimale de l'eau du sol au Niger : recherche, développement et prospectives

**F) Les vertisols** : Ils sont très peu répandus sur le territoire national, on les trouve du côté du Lac Tchad et sur les sédiments argileux du Damergou. Ce sont des sols très riches en éléments nutritifs mais souvent difficiles à travailler compte tenu de leur texture argileuse.

La majorité des sols utilisés pour l'agriculture pluviale sont des sols ferrugineux tropicaux peu à pas lessivés. Communément appelés sols dunaires et utilisés pour la production céréalière (mil) et des légumineuses (niébé, arachide, etc.), ces sols présentent des caractéristiques physico-chimiques très limitantes pour une bonne production.

### 3.2.1.2. Contraintes en matière de fertilité des sols

Bien que la recherche ait fait des efforts considérables, force est de constater que les problèmes de fertilité des sols persistent toujours, en raison de la diversité et de la complexité des contraintes qui limitent l'adoption par les producteurs des nouvelles technologies.

Les études conduites dans le cadre de l'IFS/CER ont essayé de les cerner.

#### **1. Contraintes liées à la nature physique et chimique des sols**

C'est sans doute l'une des principales contraintes concernant le niveau de fertilité des sols. En effet, la majeure partie des sols de la zone agricole du pays (dont la limite Nord correspond à la courbe isohyète 300 mm) est essentiellement constituée de sols bruns subarides (environ 80 %) (Pieri, 1989), de sols minéraux bruts et de sols ferrugineux tropicaux, dominés par :

- une teneur élevée en sable (entre 80 et 90 %) dans l'horizon de surface ;
- des faibles niveaux de matière organique (0,15 à 0,7 %) et d'argile (1 à 8 %) perturbant de facto la capacité d'échange cationique (CEC) ;
- une carence élevée en azote et en phosphore ;
- une faible couverture végétale favorisant la sensibilité des sols à l'érosion ;
- une très faible capacité de rétention en eau des sols, environ 5 à 12 % à la capacité au champ ;
- un pH aride fluctuant entre 4,5 et 7,0 ;
- etc.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs a sérieusement entravé les possibilités de toute fertilité intrinsèque des sols culturaux (type dunaires), problématique qui figure parmi les principales contraintes de l'agriculture au Niger. A cela, s'ajoute la forte agressivité des eaux de pluie (d'intensités très élevées) qui provoque une forte érosion hydrique des sols, avec des taux de ruissellement allant jusqu'à 65 % et des valeurs significatives de pertes en terre.

## **2. Contraintes liées aux conditions climatiques**

### **\* Date aléatoire de début de saison des pluies**

Très souvent, le démarrage de la campagne agricole est soumis à des incertitudes à cause des probabilités très faibles pour la survie des premiers semis : le scénario de reprise de semis (2 voire 4 fois) est vécu de façon chronique dans la plupart des zones agro-écologiques. Les conséquences sont la détérioration des conditions pouvant favoriser la germination, puis la levée des jeunes plantules : cas de la migration des éléments solubles en profondeur par phénomène de drainage.

### **\* Irrégularité des pluies**

Au Sahel, les pluies sont mal réparties dans le temps et dans l'espace. Ceci rend souvent aléatoire l'efficacité de la fumure organique et minérale. En effet, il a été remarqué qu'en cas de déficit hydrique prolongé, le stress est beaucoup plus apparent au niveau des sols amendés en fumure organique ou minérale, certainement à cause de l'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau induite par l'incorporation de ces fertilisants. Cela pose toujours le problème quant à la période indiquée pour l'apport des fertilisants.

### **\* Phénomène de tempête de poussière en début de la saison des pluies**

Les vents de saison sèche qui sont les plus dominants, atteignent leur vitesse maximale en début de saison pluvieuse (> 100 km : Berrada et al., 1989) entraînant ainsi le déplacement d'énormes quantités de poussière constituée d'éléments fins fertiles provenant de la surface nue des sols dont ils atténuent la fertilité. Les éléments grossiers (sable) subissent quant à eux le processus de saltation nuisible au développement des jeunes plants par l'effet d'enfouissement.

## **3. Contraintes d'ordre socioculturel**

Les principales contraintes de cet ordre se présentent sous cinq formes :

- le régime foncier : de la nature de ce régime foncier est née une insécurité foncière liée à un droit coutumier resté figé : problème de morcellement suivant une logique de la succession (héritage) qui constitue souvent un frein pour un investissement au niveau individuel pour la restauration de la fertilité à long terme ;
- certaines formes d'accès à la terre telles que le prêt et l'hypothèque ne favorisent pas les actions durables d'amélioration de la fertilité ;
- le manque d'organisations paysannes dynamiques pouvant servir d'interface pour l'approvisionnement en intrants ;
- la méfiance, voire la réticence des paysans dans l'adoption de certaines technologies pour n'avoir pas été associés lors de leur mise au point ;

- la diminution ou la suppression du temps de jachère (qui était auparavant de 4 à 10 ans) pour faire face à une demande croissante des besoins en terres, rend les sols plus vulnérables et atténuent leur capacité de régénération.

#### 4. Contraintes d'ordre économique

Depuis plus de deux décennies, l'économie rurale nigérienne fait face à une crise profonde. Une des causes est la détérioration des termes de l'échange. Ce qui a eu comme conséquence la faiblesse des marchés avec pour corollaires la limitation des capacités d'approvisionnement des agriculteurs dont le revenu est faible.

##### \* Coût élevé des engrais

La filière engrais est caractérisée par une chaîne d'intermédiaires qui rend le prix au consommateur élevé. La dévaluation du franc CFA à partir de 1994 a davantage renchéri les prix des engrais, ce qui les rend inaccessibles pour la plupart des producteurs.

##### \* La tendance à la disparition du contrat de parcase entre agriculteurs et éleveurs à cause d'une utilisation de plus en plus compétitive des résidus de récolte :

- vente procurant quelques revenus assez substantiels au paysan ;
- besoins pour le chauffage culinaire et la construction d'abris : habitats, enclos d'animaux, etc. ;
- stockage pour les besoins de paillage et de l'élevage de case.

Ces différentes pratiques hormis le fait qu'elles exposent les sols à l'érosion suite à l'exportation des résidus, posent aussi le problème de disponibilité de fumure organique (dont le parcase constituait l'unique source) pour les champs situés loin des agglomérations.

C'est surtout l'absence d'une politique de prix (le Niger ayant souscrit à la libéralisation du marché) aux producteurs qui a aggravé cette faiblesse de pouvoir d'achat par une détérioration des termes de l'échange production/engrais.

Certes les prix des produits agricoles sur les marchés augmentent mais sans pouvoir garder de rapport constant avec l'évolution du prix des intrants.

L'agriculteur, qui n'a d'autres sources de revenus que la vente d'une partie de sa production, cède ses produits à la récolte à des prix qui ne tiennent pas compte de son coût de production. En période de «soudure», cette même production lui est vendue 3 à 4 fois plus chère.

\* Non-respect de la dose recommandée

Le coût élevé des engrais, fait que même en cas d'approvisionnement, les paysans appliquent sur leurs exploitations des doses inférieures à ce qui est recommandé. Au niveau des périmètres irrigués où ils sont organisés, les paysans bénéficient de crédits en intrants. Mais souvent, au lieu d'appliquer les doses adéquates aux différentes spéculations, ils réservent certaines quantités pour leurs champs dunaires ou les remettent sur le marché, se retrouvant ainsi dans l'un ou l'autre des cas loin de la dose requise.

\* La faiblesse de la demande

Environ 63 % de la population nigérienne vivent en dessous du seuil de la pauvreté, et les 34 % sont considérés comme extrêmement pauvres. Ces proportions limitent ainsi l'accès aux technologies nouvelles susceptibles d'accroître la production.

\* Le manque de fonds de roulement

\* les difficultés de transport et d'emmagasinage

\* L'enclavement du pays

**5. Contraintes d'ordre politique et institutionnel**

- l'inexistence au niveau national d'industries de production malgré les potentialités qu'offrent le Phosphate Naturel de Tahoua (PNT) et du Parc W ;
- l'absence de mesures d'accompagnement incitatrices comme les subventions et la politique de contrôle de prix des intrants ;
- le contrôle de qualité des tonnages importés comporte des défaillances ;
- la faiblesse des structures de crédit et d'investissement ;
- l'efficacité limitée des services de soutien au développement de la production agricole ;
- accessibilité et faiblesse de l'offre : la non-disponibilité des engrais ne favorise pas l'extension des méthodes de fertilisation minérale aux zones intérieures. On relève à ce titre que les régions bénéficiant de la proximité avec les régions frontalières productrices (comme le Nigéria) sont nettement plus avancées dans le domaine de la fertilisation ;
- le manque de professionnalisme ;
- la lourdeur de la fiscalité.

Les diverses contraintes ci-dessus énumérées, loin d'être exhaustives, constituent un véritable goulot d'étranglement pour l'adoption des nouvelles technologies susceptibles d'améliorer la fertilité des terres mises en culture.

### **3.2.2. Mesures et actions spécifiques en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols**

#### 3.2.2.1. Projets et programmes

Les organismes de recherche tels que l'INRAN, l'ICRISAT, l'IFDC, la FAO et l'ORSTOM, etc. ont conjugué leurs efforts avec ceux des projets et programmes de développement pour mettre au point et valider des techniques en matière de gestion de la fertilité des sols. Les études conduites dans le cadre de l'IFS/CER ont fait une analyse détaillée de ces techniques qui en résumé sont les suivantes :

- utilisation de la fertilisation minérale ;
- utilisation des phosphates de Tahoua ;
- paillage ;
- utilisation de compost et d'ordures ménagères ;
- fumier de parc et intégration agriculture-élevage ;
- jachère améliorée ;
- agroforesterie ;
- bandes enherbées ;
- utilisation de l'azolla en culture irriguée ;
- rotations ou associations des cultures et fixation biologique de l'azote ;
- culture attelée.

Aujourd'hui, les projets de développement rural intégré ou de gestion des ressources naturelles font usage de ces techniques.

Néanmoins, l'analyse approfondie de ces techniques montre qu'elles sont encore trop désarticulées les unes au autres pour être intégrées en tant que telles dans les systèmes de production. Pour surmonter les difficultés, l'IFS/CER a fait des propositions de recherche.

Le Niger dispose de gisements de phosphates naturels, le plus facile à exploiter est proche de Tahoua ; sa teneur en anhydride phosphorique est de 27 % en moyenne. L'intérêt des phosphates naturels pour l'agriculture a été mis en évidence par la recherche, surtout pour une pluviométrie de plus de 500 mm et dans les sols acides au pH inférieur à 5. La plupart des sols étant carencés en phosphore, l'amélioration des rendements est sensible, surtout en culture irriguée où son efficacité est comparable à celle des engrais solubles à quantité égale d'unités fertilisantes. Cependant, leur teneur en métaux lourds, notamment en cadmium, n'est pas connue.

Les phosphates de Tahoua ont fait l'objet d'une exploitation par l'ONAREM, qui a la concession des gisements. Mais son exploitation a été interrompue par : (i) la pulvérulence du produit qui rend son utilisation difficile ; (ii) l'efficacité différée sur trois ans de récolte ; et (iii) la concurrence des engrais solubles qui, à l'époque, étaient subventionnés. Les prix des engrais ayant augmenté, la relance de leur exploitation est à l'ordre du jour.

### 3.2.2.2. Actes politiques

La gestion de la fertilité des sols figure en bonne place dans la politique de développement rural du Niger. Le Niger a marqué son intérêt pour l'Initiative pour la Fertilité des Sols (IFS) lancée par la Banque Mondiale lors du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 à Rome. Sa particularité est d'avoir associé la collecte des eaux de ruissellement pour en faire un programme unique (IFS/CER).

Le programme de l'IFS/CER a été lancé en 1998 par une réunion technique rassemblant des scientifiques nationaux et étrangers, ainsi que des cadres des projets et des bailleurs de fonds. A la suite de cette réunion, différents groupes de travail ont contribué à : (i) dresser le contexte général de l'Initiative au Niger ; (ii) identifier les zones à problématiques homogènes et les zones d'intervention possibles ; (iii) analyser l'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles et d'élevage ; (iv) faire le point de la recherche appliquée et du transfert de technologies pour le maintien de la fertilité des sols ; et (v) définir le montage institutionnel de l'Initiative. Ces travaux ont donné lieu à la publication de quatre rapports thématiques regroupés dans un document intitulé "**Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement : diagnostic et perspectives**". Au cours de ce travail, trois départements pilotes ont été choisis pour élaborer des plans régionaux, ce sont les départements de Tillabéry, Maradi et Zinder, où 31 sites ont d'abord été choisis, pour ensuite être regroupés. Finalement, ce sont 18 projets pilotes, répondant à la demande des communautés rurales, qui ont été élaborés et validés par des ateliers régionaux en décembre 2000 et janvier 2001. Entre temps, une mission internationale avait élaboré une étude sur la filière des fertilisants au Niger qui permettait de faire un certain nombre de recommandations pour sa réorganisation.

L'aboutissement du processus engagé dans le cadre de l'IFS/CER a été l'élaboration du plan d'action national, suivie de sa validation au cours d'un atelier national qui s'est tenu du 27 au 29 novembre 2001. Ce plan d'action dont il va être question plus loin constitue un engagement important du Gouvernement nigérien en faveur de la recapitalisation de la fertilité des sols.

## **4. LE PLAN D'ACTION NATIONAL DU NIGER**

### **4.1. Objectif général et objectifs spécifiques**

Les autorités nigériennes ont défini l'objectif général et les objectifs spécifiques du Plan d'action ainsi qu'il suit :

Dans le cadre des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté et la désertification, de sécurité alimentaire et d'intensification de la production, l'objectif général du Plan d'action est d'aider les organisations paysannes et les communautés rurales à restaurer et gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable.

Les objectifs spécifiques poursuivis par le plan d'action sont de :

- (i) promouvoir les technologies appropriées au maintien du potentiel productif des sols ;
- (ii) mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols, s'inscrivant dans une optique globale de développement durable ;
- (iii) promouvoir la formation des agriculteurs, de responsables professionnels et des cadres ;
- (iv) créer simultanément les conditions d'un marché favorable aux débouchés des produits agricoles et aux approvisionnements en intrants, notamment les fertilisants du sol.

### **4.2. Stratégie**

Pour comprendre la stratégie adoptée par le plan d'action, il est important de rappeler la démarche suivie pour son élaboration. Il a d'abord été fait le point des connaissances techniques (étude diagnostique) avant d'aborder une phase pilote qui devait tirer les enseignements des expériences antérieures menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les résultats de l'étude diagnostique qui a été faite, ont servi de base à la préparation de projets pilotes dans les zones représentatives des problématiques agro-pédologiques du pays. A cet effet, 18 projets pilotes ont été identifiés par les techniciens en rapport avec les populations concernées. La réussite des techniques mises en œuvre sur les sites pilotes est une étape incontournable et prioritaire à l'expansion du programme national à venir. Il est considéré que la mise en place d'un programme national de l'IFS/CER ne peut se faire qu'à partir de connaissances techniques et d'un savoir-faire indiscutable qui doit se concrétiser dans les résultats des projets pilotes.

La création d'un nouveau programme ne se justifie que si ces activités ne font pas double emploi. A ce propos, il est possible de distinguer entre : (i) des activités spécifiques à l'IFS/CER, qu'aucune autre instance n'entreprendrait à sa place et (ii) des activités complémentaires qui pourraient être réalisées par d'autres, parce que les effets attendus ne concernent pas uniquement la fertilité des sols.

En conséquence, la stratégie de l'IFS/CER consisterait, dans un premier temps à : (i) exécuter ces petits projets et à en tirer des leçons pour l'expansion future, (ii) commencer la mise en œuvre des mesures spécifiques, et (iii) apporter un avis sur l'exécution des mesures non spécifiques prises par d'autres instances. En effet, le Gouvernement ne repousse pas à plus tard le reste du Plan d'action. Les mesures qui y figurent pourraient être prises sans attendre les résultats des projets pilotes ; il pourrait s'agir par exemple, de la libéralisation du commerce, d'avancées dans le domaine foncier ou de la décentralisation administrative, qui ne sont pas spécifiques à l'IFS/CER et pourraient être déjà mises en chantier par ailleurs.

Les résultats des projets pilotes et des actions spécifiques seraient examinés par le Gouvernement et, si l'expérience est concluante, un Programme national de l'IFS/CER qui constituerait une 1<sup>ère</sup> phase d'application du Plan d'action à l'échelon national, pourrait être créé.

Ce programme national de 1<sup>ère</sup> phase utiliserait l'expérience acquise dans les projets pilotes pour préparer de nouveaux projets plus vastes et pour harmoniser les interventions portant sur l'IFS/CER dans l'ensemble du pays.

Après une nouvelle période de trois ans viendrait la phase d'expansion, les mesures d'accompagnement spécifiques ou non, figurant au présent Plan d'action, seraient réexaminées à la lumière des résultats et proposées ensuite aux opérateurs publics et privés, en les incitant à prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à l'intégration de ces mesures dans les structures qu'il dirigent.

Pour la mise en œuvre, il est prévu des composantes correspondant aux principaux opérateurs du Plan d'action qui seraient : (i) la C/GRN pour le suivi de l'exécution des projets pilotes et la coordination de l'ensemble, (ii) la Chambre de commerce pour le secteur privé commercial, (iii) la Chambre d'agriculture ou une ONG pour les groupements agricoles et les communautés rurales.

Sur cette base, il a été défini quatre composantes : (i) mise en œuvre des actions de terrain, (ii) appui aux institutions nationales, (iii) renforcement du secteur privé, (iv) soutien aux organisations rurales.

Le Plan d'action est prévu pour une période de dix ans afin de donner le temps aux programmes de recherche d'aboutir et aux structures professionnelles de s'organiser progressivement. Comme il n'est pas possible de prévoir l'origine et le volume des financements, une optique pragmatique doit prévaloir afin de conserver une grande flexibilité dans le déroulement des opérations. Il est possible cependant d'identifier des actions que l'Etat pourra entreprendre rapidement car elles ne nécessitent pas de financements extérieurs. Périodiquement, le Plan d'action devrait être révisé et actualisé.

### 4.3. Contenu

La description générale du Plan d'action est donnée dans les paragraphes ci-après :

Dans l'hypothèse de travail faite précédemment, le Plan d'action comprendrait quatre composantes : (i) mise en œuvre de plans régionaux et d'actions de terrain ; (ii) appui aux institutions nationales ; (iii) renforcement du secteur privé ; et (iv) soutien aux organisations rurales. L'exécution de ces composantes reviendrait respectivement à : i) à C/GRN relayée par les Services d'arrondissement et les projets hôtes pour les composantes ((i) et (ii) ; ii) Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat pour le secteur privé et commercial ; iii) Chambre d'agriculture pour les groupements agricoles et les communautés rurales.

La mise en place de plans régionaux et d'actions de terrain comprendrait : i) une phase pilote dans trois régions, sur une durée de trois ans, à la fin de laquelle les expériences seraient capitalisées ; et ii) une phase d'expansion au niveau national sur la base des acquis techniques et institutionnels.

L'appui aux institutions nationales comprendrait quatre sous-composantes : i) génération et diffusion de technologies de l'IFS/CER ; ii) création d'un environnement stimulant ; iii) formulation de politiques ; et iv) création de l'Unité de coordination du Plan d'action. La formulation des politiques pourrait s'élaborer sur la base des expériences de terrain et des observations faites sur la dégradation des sols. Cette composante concernerait les domaines spécifiques de l'IFS/CER.

Le renforcement du secteur privé des intrants s'opérerait dans trois domaines : i) le suivi des réformes ; ii) la création de mécanismes de financement ; et iii) des appuis à diverses activités comme l'exploitation des phosphates de Tahoua. Cette composante viendrait compléter le désengagement de l'Etat et la mise en place d'un environnement stimulant pour le développement du marché des intrants.

Le soutien aux organisations rurales suivrait le même schéma d'intervention : politiques, financement, appuis divers. Il s'agirait en particulier de promouvoir des mécanismes de financement pour l'achat d'intrants par les OP ou d'apporter des appuis à l'installation de boutiques d'intrants, au parcage de nuit des animaux ou à la promotion des légumineuses.

L'ossature globale du Plan d'action se présente comme suit :

- **Composante 1 : Mise en œuvre de plans d'actions régionaux et de projets pilotés :**
  - phase pilote dans trois régions (Tillabéry, Maradi et Zinder) ;
  - phase d'expansion au niveau national.

**\* Composante 2 : Appui aux institutions nationales :**

- . Sous-composante 1 : Génération et diffusion de techniques de l'IFS/CER :
  - recherche adaptative en milieu paysan ;
  - formation des techniciens et la vulgarisation des techniques disponibles ;
  - formation de formateurs en cascade ;
  - actions de diffusion de technologies ;
  - création de champs-écoles ;
  - formation de jeunes agronomes et techniciens.
  
- . Sous-composante 2 : Création d'un environnement stimulant :
  - sécurité foncière ;
  - libéralisation du marché des intrants : engrais minéraux et amendements ;
  - réforme de la gestion du KR2 et autres dons d'intrants ;
  - réformes juridiques concernant les engrais et amendements ;
  - contrôle de qualité des engrais ;
  - système d'information sur les intrants ;
  - réforme fiscale : détaxation des importations d'engrais ;
  - mesures d'accompagnement ;
  - désenclavement des régions ;
  - commercialisation des produits agricoles.
  
- . Sous-composante 3 : Formulation des politiques :
  - formulation et coordination de la politique nationale de développement durable ;
  - formulation de la politique de l'IFS/CER ;
  - surveillance de la dégradation des sols et création d'un observatoire des sols.
  
- . Sous-composante 4 : Création de l'Unité de coordination du Plan d'Action :

**\* Composante 3 : Renforcement du secteur privé des intrants :**

- . soutien au secteur privé pour le suivi des réformes,
- . création et mise en place de mécanismes de financement,
- . création d'un fonds de garantie des importations d'intrants,
- . constitution d'une ligne de crédit pour l'importation d'engrais,
- . promotion de crédits fournisseurs tels que la tierce détention,
- . appui à l'exploitation des phosphates de Tahoua et à l'installation d'unités de production de matières fertilisantes,
- . formation des distributeurs d'intrants aux méthodes d'approvisionnement en intrants,
- . crédit aux agriculteurs pour l'achat de matériel agricole.

#### \* Composante 4 : Soutien aux organisations rurales :

- Soutien pour le suivi des réformes :
  - . création de fonds de roulement au profit des OP,
  - . augmentation des capacités financières des SFD,
  - . promotion d'accords de filière,
  - . création d'une centrale de risques et d'impayés.
- Appuis divers aux Organisations Paysannes :
  - . appui aux OP pour l'installation de boutiques d'intrants,
  - . appui au parcage de nuit des animaux,
  - . promotion de la production, conservation et consommation des légumineuses.

#### 4.4. Coût et financement

Le montant total du Plan est estimé à environ 57,6 millions \$ EU. La mise en place de plans régionaux et de projets de développement représente environ 32 %, l'appui aux institutions nationales 32 %, le renforcement du secteur privé des intrants 21 % et le soutien aux organisations rurales 15 %. Cette répartition montre que le Plan a une orientation marquée vers les activités spécifiques à l'IFS/CER. Les actions spécifiques représentent 13,9 millions de \$ EU soit 24 % du financement total. Elles constituent des priorités mais les actions non spécifiques ne sont pas pour autant secondaires et forment un ensemble indissociable à l'atteinte des objectifs. Les actions transversales nationales occupent 63 % du budget, dont 10 % pour la recherche-vulgarisation, 12 % pour la création d'un environnement stimulant et 41 % pour l'appui aux OP et au secteur privé. Par ailleurs, 8 % du budget irait à l'appui institutionnel dont seulement 2 % pour l'Unité de Coordination. Cette répartition montre que le Plan d'action a une orientation très marquée vers la réponse à la demande des organisations paysannes.

Le but du Plan d'action de l'IFS/CER n'est pas de mobiliser des ressources propres. Les actions complémentaires des projets ou programmes en cours devraient, en majorité, être financées dans le cadre d'accords de coopération conclus avec les bailleurs de fonds concernés. Ainsi, au cours de la préparation du Plan d'action, des contacts ont été établis avec des projets et programmes dont les dirigeants se sont montrés intéressés à participer aux actions proposées. Toutefois, il est peu probable que les mesures à caractère politique et les initiatives nouvelles trouvent toutes, les fonds nécessaires par ce canal et des requêtes spécifiques auprès des bailleurs de fonds devraient être introduites. Les financements pourraient être attribués : i) au groupement de base ; ii) aux organisations professionnelles agricoles ; iii) à un prestataire de service ; iv) à un consortium d'entreprises privées ; v) ) un organisme d'Etat ou vi) transiter par un fonds d'appui complémentaire.

Pour le financement du Plan d'action, des bailleurs de fonds ont été identifiés en fonction de leurs orientations spécifiques et de leurs interventions dans les projets et programmes en cours. Ce sont la Banque Mondiale, la GTZ, le PAM, le Canada, le Japon, le Nigéria, l'Union Européenne, la Belgique, la FAO, le PNUD, l'Italie, les Pays-Bas, l'USAID, l'AFD, le FIDA, la Suisse, la BAD et diverses ONG. A cela, il faut ajouter l'effort propre du Niger à travers les ressources nationales.

## **4.5. Facteurs assurant la viabilité**

### **4.5.1. Le soutien politique**

Le Plan d'Action bénéficie d'un soutien politique du Gouvernement. D'abord, pour son élaboration, le Gouvernement a mis en œuvre les ressources humaines, techniques et financières nécessaires. Cette marque d'intérêt s'est poursuivie avec la validation du Plan d'Action par un atelier national qui s'est tenu du 27 au 29 novembre 2001.

Il est important de souligner que l'Etat nigérien a de tous temps avec l'aide de la coopération internationale, entrepris des actions pour la restauration des sols et l'amélioration de leur fertilité.

### **4.5.2. La dynamique paysanne**

La dynamique paysanne est une réalité au Niger et constitue un atout important à la mise en œuvre du Plan d'action.

La profession agricole (groupements, unions, fédérations, chambres d'agriculture) s'organise petit à petit avec l'appui du Gouvernement. Les OP enregistrées officiellement sont au nombre de 4 032 dont 1 161 agréées. L'UNC, ancien mouvement coopératif, dissout en 1997, a été restauré en 2000. En marge de l'UNC et de ses Unions régionales, on assiste à une certaine structuration régionale : les Organisations inter-villageoises de banques céréalières (OIB) à Zinder ; la Fédération des Unions et des Groupements Paysans du Niger (FUGPN MOORIBEN) à Dosso et Tillabéry ; la Fédération JARAKA Tahoua et Mayahi. Une plate-forme des organisations paysannes, mouvement qui se veut exclusivement paysan, a été créée à l'initiative du CILSS et regroupe la plupart des unions et fédérations.

### **4.5.3. Les ONG**

Il existe au Niger de nombreuses ONG qui travaillent à la protection de l'environnement et au développement agricole. Certaines ont déjà souhaité apporter leur appui à l'IFS/CER, en particulier dans les régions pilotes choisies pour le Plan d'action. Il s'agit de l'ONG SOS Sahel International à Tillabéry, qui organise des groupements et des unions ayant une grande compétence dans les domaines de l'IFS/CER ; toujours à Tillabéry, ABC Ecologie travaille à l'approvisionnement en intrants agricoles. A Maradi et à Zinder, l'ONG Karkara, d'envergure nationale, met en place des actions d'hydraulique villageoise et des travaux de récupération de terres avec prise en charge des infrastructures par la population.

### **4.5.4. L'existence de technologies**

Les technologies en matière de gestion de la fertilité des sols existent. Elles ont fait l'objet d'une récapitulation et d'une analyse lors des différentes études menées dans le cadre de l'IFS/CER. Elles constituent une base intéressante pour la mise en œuvre du Plan d'action, surtout qu'il est prévu des recherches complémentaires en vue de leur amélioration.

#### **4.5.5. Le cadre institutionnel et les capacités de gestion**

L'existence de la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles (C/GRN) au sein du Ministère du Développement Agricole constitue une certaine assurance quant à la gestion du Plan d'action. L'atelier national de validation du Plan d'action a vivement recommandé son renforcement en moyens humains, techniques et financiers pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordination des projets de gestion des ressources naturelles. Cette vision prospective est un gage pour la viabilité du Plan d'action.

#### **4.5.6. Intérêt économique**

Le Plan d'action permettra d'augmenter la productivité et le revenu des paysans tout en préservant les ressources naturelles. Pour les projets communautaires qui visent à répondre à la demande des bénéficiaires, il a été possible d'estimer leur rentabilité financière en prenant le cas de l'intensification et de l'aménagement de systèmes traditionnels tels que mil-sorgho, sorgho-niébé et mil-gombo. En se basant sur la valorisation du travail du paysan, les augmentations attendues sont les suivantes par système de production :

- système mil-sorgho : 190 % ;
- système sorgho-niébé : 343 % ;
- système mil-gombo : 34 %.

Le Plan d'action aura aussi beaucoup d'impacts intéressants pour le pays.

Au plan technique, des capacités techniques et de gestion actuellement disponibles et sous-utilisées seront redéployées au bénéfice des communautés rurales.

Au plan institutionnel, le Plan d'action aura un impact positif sur la clarification du rôle de l'Etat, la sécurité foncière, le renforcement des capacités du secteur privé des intrants, l'organisation de la profession agricole, le renforcement du système financier rural et l'implication des communautés rurales.

Au plan social, en plus de l'augmentation du revenu du paysan, le Plan d'action contribuera à développer l'emploi rural.

Au plan environnemental, le Plan d'action devrait avoir un impact positif sur la production et la conservation des ressources naturelles en général et des sols en particulier.

#### **4.5.7. Appui de la communauté internationale**

Le Plan d'action ayant été élaboré sur la base de l'Initiative pour la Fertilité des Sols (IFS), il va pouvoir bénéficier de l'appui de la communauté internationale. En rappel, il faut signaler qu'un certain nombre d'agences publiques internationales, multilatérales et nationales, d'instituts de recherche, d'organisations non-

gouvernementales et de représentants du secteur privé coordonnent leurs efforts pour lutter contre la diminution de la fertilité du sol dans le cadre de cette initiative. Ce sont : la Banque Mondiale, la FAO, l'International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF), l'International Fertilizer Development Center (IFDC), l'International Fertilizer Development Association (IFA), l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) et l'USAID.

## 5. APPRECIATION CRITIQUE DE LA SITUATION

### 5.1. Les acquis

L'acquis le plus important est que le Niger dispose d'un plan d'action national pour la gestion de la fertilité des sols comme cela est demandé par les organisations internationales qui soutiennent l'IFS. La particularité de ce plan d'action est de faire le lien entre la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement, ce qui correspond aux préoccupations majeures du pays.

Un autre acquis important est l'existence d'une Cellule de Gestion des Ressources Naturelles (C/GRN) qui a joué un rôle de premier plan dans l'exécution du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) et surtout dans le processus de l'IFS/CER ayant abouti à l'élaboration du plan d'action national. Cette cellule va abriter plus tard l'unité de coordination du plan d'action.

Il a été dressé un inventaire des technologies de gestion de la fertilité des sols et de collecte des eaux de ruissellement. En outre, les effets de ces technologies sur les sols, sur les rendements et les revenus des producteurs, ainsi que leurs taux d'adoption ont été mesurés.

### 5.2. Les problèmes à résoudre

Les problèmes à résoudre sont de deux ordres : l'insécurité foncière et les aspects non ou insuffisamment pris en compte dans le plan d'action et devenant nécessaires à compléter.

#### 5.2.1. De l'insécurité foncière

La législation foncière au Niger est constituée par l'Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les **"Principes d'Orientation du Code Rural"**. Comme annoncée à son article 151, cette Ordonnance devait être complétée par des textes législatifs et réglementaires pour ensemble constituer le Code Rural. Or, l'on constate malheureusement aujourd'hui que ces textes n'ont pas vu le jour, ce qui entrave l'exécution correcte de l'Ordonnance.

En ce qui concerne les terres agricoles, cette Ordonnance stipule que la "propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit". Même si la propriété selon le droit écrit est claire et rigoureuse, il n'en est pas de même de l'acquisition par la coutume. En effet, l'Ordonnance à son article 9 dit ceci :

"La propriété coutumière résulte de :

- l'acquisition de la propriété foncière rurale par succession depuis des temps immémoriaux et confirmés par la mémoire collective ;
- l'attribution à titre définitif de la terre à une personne par l'autorité coutumière compétente ;
- tout autre mode d'acquisition par les coutumes des terroirs.

La propriété coutumière confère à son titulaire la propriété pleine et effective de la terre”.

Il en résulte manifestement une insécurité foncière qui est une contrainte majeure à la réalisation d’investissements productifs et durables, en particulier dans la conservation des sols et l’amélioration de leur fertilité. La logique de succession par héritage par exemple contribue au morcellement des terres, ce qui constitue un frein pour l’investissement individuel en vue de restaurer la fertilité des terres à long terme. En outre, certaines formes d’accès à la terre telles que le prêt et l’hypothèque ne favorisent pas les actions d’amélioration durables des sols.

Concernant l’eau, bien qu’il existe des dispositions légales, force est de constater qu’il demeure un grand nombre d’insuffisances et une absence de modalités claires pour la gestion des ressources en eau pour l’irrigation.

### **5.2.2. Des compléments nécessaires à apporter au Plan d’action**

Certes, le Plan d’action a traité de beaucoup d’aspects pertinents, mais des compléments sont nécessaires pour son amélioration et vont être abordés dans les paragraphes ci-dessous.

#### **5.2.2.1. Lien avec la commercialisation des produits agricoles**

Le plan d’action fait un lien très net entre la gestion de la fertilité des sols/collecte des eaux de ruissellement et la commercialisation des intrants agricoles. Par contre, ce lien n’existe pas de façon explicite avec la commercialisation des produits agricoles.

Le Plan d’action ne consacre pas assez d’attention à ce problème, alors qu’il reconnaît sans équivoque que la commercialisation des produits agricoles constitue souvent un goulot d’étranglement de l’intensification, car la vente reste une activité risquée et peu rémunératrice pour les agriculteurs qui hésitent par conséquent à acheter des intrants. Or, aujourd’hui, il est reconnu de façon incontestable que le développement du marché des produits agricoles est un élément- clé d’amélioration des performances de l’agriculture sahélienne. En outre, dans le cadre de l’intégration sous-régionale, la compétitivité du secteur agricole et les échanges intra-régionaux doivent être considérés comme des principes directeurs dans l’élaboration des stratégies et plans d’actions agricoles.

#### **5.2.2.2. Chronogramme de mise en oeuvre**

Le Plan d’action manque de chronogramme de mise en oeuvre. Il est nécessaire que soit établi un chronogramme précis par phase indiquant le déroulement des activités, des tâches et sous-tâches. L’intérêt d’un tel chronogramme est de donner une meilleure visibilité de l’exécution du plan dans le temps et d’en faciliter le contrôle.

### 5.2.2.3. La répartition des tâches

La répartition des tâches entre les différents intervenants n'est pas rigoureusement faite. Vu le nombre de structures et d'organisations impliquées, une bonne répartition des tâches est indispensable pour permettre d'optimiser l'action de chaque acteur. A cet effet, il faut définir des catégories de responsabilités (exécution, coordination, facilitation, suivi-évaluation, etc.) et en donner une définition claire et précise. A partir de ces éléments, on peut bâtir une grille donnant la ventilation des tâches entre les différents acteurs.

### 5.2.2.4. Le suivi-évaluation

Le Plan d'action ne traite pas du problème du suivi-évaluation. Or, le suivi-évaluation est indispensable pour connaître à tout moment l'état d'exécution physique et financière du Plan d'action, de même que son impact au bout d'un certain nombre d'années.

Pour cela, il faut définir des indicateurs pertinents de suivi-évaluation et envisager la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.

Les indicateurs peuvent être de deux types : indicateurs d'exécution, et indicateurs d'impact. Quant au dispositif de suivi-évaluation, il s'agit de mettre en place une structure légère mais opérationnelle.

### 5.2.2.5. Hypothèses et risques

Un certain nombre de facteurs peuvent influencer négativement le Plan d'action au point de compromettre sa bonne exécution. Ces facteurs potentiels doivent être identifiés d'avance pour permettre au Gouvernement de prendre à temps les dispositions nécessaires. Il serait surtout illusoire de penser que le Plan d'action va pouvoir s'exécuter de bout en bout sans aucune perturbation.

## **6. PROPOSITIONS D'APPUI**

### **6.1. Propositions méthodologiques**

#### **6.1.1. Pour l'achèvement du Code Rural**

Manifestement, les "Principes d'Orientations du Code Rural", objet de l'Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 n'offrent pas suffisamment de sécurité pour une gestion durable des ressources naturelles. Notamment, l'investissement dans la fertilité des sols et l'utilisation des ressources en eau pour l'irrigation ne sont pas assez sécurisés.

L'Ordonnance mérite d'être actualisée par rapport à la politique de développement du pays de manière à créer des conditions favorables à des investissements à long terme dans l'agriculture. De même, les textes législatifs et réglementaires qui l'accompagnent doivent être pris. L'existence d'un Comité National du Code Rural facilite la révision de l'Ordonnance actuelle pour l'adapter au nouveau contexte socio-économique du pays. Aux termes de l'article 123 de l'Ordonnance sus-citée, le Comité National du Code Rural est un service public chargé de l'élaboration, de la vulgarisation et du suivi de l'application du Code Rural ; il est placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage. Dans la perspective d'une révision de l'Ordonnance et de l'élaboration des textes d'application, et compte tenu de la complexité du problème de la législation foncière, il sera indispensable d'élargir ce Comité à d'autres Départements Ministériels et à la société civile ; sa tutelle même peut être revue en fonction de la dimension que le Gouvernement voudra donner à la législation foncière. La mise en œuvre du Plan d'action, qui en aucun cas ne devra être retardée, pourra fournir des éléments de terrain intéressants à cet exercice.

#### **6.1.2. Pour l'enrichissement du Plan d'action**

Le Plan d'action actuel répond bien aux besoins du pays et contient beaucoup d'aspects pertinents par rapport à la problématique de la gestion de la fertilité des sols et de la collecte des eaux de ruissellement.

Pour son opérationnalisation, il doit être enrichi avec les compléments ci-dessus évoqués : lien avec la commercialisation des produits agricoles, chronogramme de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi-évaluation, hypothèses et risques. Ces compléments peuvent faire simplement l'objet d'études complémentaires par les commissions techniques de l'IFS/CER, avec au besoin un petit appui extérieur.

Le plan d'action constitue l'instrument politique de mise en œuvre de la stratégie. Conçu pour être opérationnel, il doit comporter les points suivants :

- objectifs quantitatifs ;
- justification ;
- actions concrètes et mesures d'accompagnement ;
- analyse économique et financière ;
- chronogramme de mise en œuvre ;
- suivi-évaluation.

A titre d'illustration, le plan de rédaction suivant peut être proposé :

- objectifs quantitatifs ;
- résultats par objectif ;
- activités par résultat ;
- mise en œuvre des activités proposées :
  - modalités de mise en œuvre,
  - répartition des tâches,
  - coût et financement,
  - chronogramme.
- suivi-évaluation :
  - indicateurs de suivi-évaluation,
  - dispositif de suivi-évaluation.
- mesures d'accompagnement et risques.

## **6.2. Ce que peut faire le CILSS**

A cette étape du Plan d'action, l'intervention du CILSS peut se situer à deux niveaux :

Tout d'abord, le CILSS peut aider la partie nationale à achever les études complémentaires pour rendre le Plan d'action véritablement opérationnel, en finançant leur coût de réalisation. Au besoin un ou deux consultants extérieurs pourraient apporter un appui pour accélérer le processus.

A un second niveau, le CILSS pourrait appuyer le Niger dans la mobilisation des ressources financières (négociations avec les bailleurs de fonds, signature de conventions ou d'accords de crédit, etc.).

## **7. CONCLUSION**

Le secteur rural, considéré comme le principal moteur de la relance économique du Niger, doit faire face à la baisse de la fertilité et particulièrement à l'érosion d'origine hydrique des sols. C'est pour cela que dans le cadre de l'Initiative pour la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (IFS/CER), le pays a élaboré un plan d'action national. Ce plan d'action qui vient d'être adopté en novembre 2001 correspond aux contraintes majeures que doit surmonter l'agriculture nigérienne. Sa mise en œuvre permettra sans doute de relancer et de sécuriser sur le long terme la production agricole. Néanmoins, quelques compléments sont nécessaires. La législation foncière actuellement en vigueur n'offre pas assez de sécurité pour un investissement durable dans l'agriculture et sa révision s'impose. Un appui du CILSS peut aider à résoudre ces problèmes et à permettre au pays de disposer d'une législation foncière et d'un plan d'action national cohérent pour soutenir et sécuriser les investissements dans la fertilité des sols.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- BIKIENGA I. M.,  
DEMBELE N., 2001** : Note d'orientation pour une recapitalisation de la fertilité des sols dans les pays membres du CILSS. Secrétariat Exécutif du CILSS - Ouagadougou, 16 pages.
- CILSS, 2000** : Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, 80 pages.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Comité National du Code Rural, 1993** : Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 portant principes d'orientation du code rural, 28 pages.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de l'Agriculture, IFS/CER, FAO, Banque Mondiale, 1998** : Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement. Tome II : Approvisionnement et distribution des intrants agricoles et d'élevage dans le cadre de l'initiative sur la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement (IFS/CER), 26 pages. Auteurs : Idrissa BAGNOU, Assoumané KARANTA, Ayou MOUSSA.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de l'Agriculture, IFS/CER, FAO, Banque Mondiale, 1998** : Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement. Tome III : Recherche appliquée et transfert de technologies dans le domaine de la fertilité, 25 pages. Auteurs : ZOUNGRANA Ibrahim, ALI Mossi, Moutari MAMANE.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de l'Agriculture, IFS/CER, FAO, Banque Mondiale, 1998** : Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement. Tome I : Détermination des zones à problématiques homogènes, cadre institutionnel d'élaboration et de mise en œuvre du programme IFS/CER au Niger. Proposition d'actions, 19 pages. Auteurs : OUMAROU Ibrahim, MAHAMADOU Aminou Yacouba, Abdoulaye ALIO.
- Ministère du Développement Rural, Ministère du Plan, 2001** : Initiative sur la fertilité des sols (IFS). Contribution du Niger au voyage d'étude sur le zéro labour et leçons IFS, Ghana, Côte -d'Ivoire, Burkina Faso, 10-23 juin 2001, 15 pages.
- MOUSTAPHA A.,  
MOHAMADOU G.,  
BIELDERS C.,  
DUIVENBOODEN N. V.,  
1998** : Revue bibliographique sur l'utilisation optimale de l'eau du sol au Niger : recherche, développement et perspectives. Atelier international sur la gestion efficiente de l'eau du sol : clef pour une production durable des zones sèches de l'Afrique Subsaharienne (SSA) et de l'Asie de l'Ouest / Afrique du Nord (WANA), Sadoré du 26 Avril au 1er Mai 1998, 25 pages.

**République du Niger,  
2001**

: Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement (IFS/CER). Plan d'action national, 39 pages.

**UNU/INRA, IFDC-  
Afrique, 1997**

: Pour le développement de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols : partager des expériences. Rapport de l'atelier régional sur le partage des expériences en matière de plans d'action nationaux pour la fertilité des sols, 28-30 Octobre 1997, Ouagadougou (Burkina Faso), 51 pages.

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DANGUIOUA Adamou	Directeur des Etudes et de la Programmation. Ministère du Développement Agricole BP : 12624 Niamey – Niger Tél. : (227) 73 36 34 Fax : (227) 73 33 23
DIALLO Amadou Allahoury	Directeur Général Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP) BP : 507 Niamey – Niger Tél. : (227) 73 38 07 Fax : (227) 73 62 93 E-mail : anpip@intnet.ne
DIOP Amadou	Inspecteur des Services. Ministère du Développement Agricole BP. : 323 Niamey – Niger Tél. : (227) 73 20 58 Fax : (227) 73 20 08 E-mail : atije5@yahoo.fr
Dr IBRAHIM Mazou	Vétérinaire. SOS – Sahel International Niamey – Niger
MAGAGI Ibrahim	Ministère du Développement Agricole BP : 323 Niamey – Niger Tél. : (227) 73 34 22 / 73 37 17 Fax : (227) 73 27 84
MOROU Allasane	Correspondant National du CILSS. Ministère du Développement Agricole BP : 12091 Niamey – Niger Tél. : (227) 73 26 07 / 73 25 70 Fax : (227) 73 25 70

## **ANNEXE 2 :**

**Termes de référence**